



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

**IEN Lourdes-Bagnères**

Dossier suivi par  
Catherine LAVIT

Tél : 05 67 76 56 38  
Fax : 05 67 76 56 01  
Mél : Ce.ienlourdes@ac-toulouse.fr

2 rue des Martyrs de la déportation  
BP 702  
65016 LOURDES

Tarbes, le 29 février 2024

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
des Hautes-Pyrénées  
à

Mesdames les directrices d'école  
Messieurs les directeurs d'école

s/c

de Mesdames les Inspectrices de l'Éducation nationale  
de Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet :** Enseignement de la langue et de la culture occitane à l'école primaire.  
Organisation pour l'année scolaire 2024-2025

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine concernant l'enseignement en langue et culture régionale, je vous invite à renseigner la feuille jointe.

Vous pourrez préciser si vous souhaitez pérenniser ou mettre en place cet enseignement.

Cet enseignement peut :

- Prendre plusieurs formes :
  - Sensibilisation adossée au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et/ou au parcours citoyen (ex : Maintas en Canta),
  - Initiation à la langue (découverte culturelle, linguistique, chants, comptines, contes, jeux, dialogues),
  - Enseignement renforcé (des enseignements effectués en Occitan ; rituels, calcul mental, activités physiques, artistiques...),
  - Enseignement bilingue (enseignements menés en Occitan sur la moitié du temps scolaire), temps d'immersion (un objectif de fin de période par exemple : 5 minutes tout en Occitan).
  
- Etre assuré par différents personnels :
  - Enseignant de la classe (une habilitation n'est pas demandée),
  - Enseignant de l'école accompagné ou non de l'enseignant, animateur langue et culture régionale,
  - Intervenants extérieurs de l'association Parlem.

Les intervenants extérieurs de l'association Parlem sont agréés par la DSDEN. Leur intervention est co-financée par le Conseil départemental et la collectivité territoriale (commune ou communauté de communes).

Afin d'anticiper cet échange, je vous invite à vérifier auprès des élus dont dépend votre école qu'ils sont d'accord pour cofinancer cette intervention.

➤ S'appuyer sur des projets spécifiques :

- Ouverture culturelle et connaissance du patrimoine,
- Eveil à la diversité linguistique,
- Renforcer la maîtrise de la langue par la comparaison des langues,
- Vers une école plurilingue.
- ...

L'équipe de formateurs départementaux en Langue et culture régionale accompagnera tout particulièrement les sections bilingues et les écoles s'engageant dans un enseignement renforcé de l'Occitan. Elle pourra contribuer à la formation des enseignants qui souhaitent s'engager dans une initiation ou en enseignement renforcé.

Des formations sont proposées :

- Animations pédagogiques,
- Stages dans le plan de formation départemental
- Stages durant les congés scolaires,
- Formation académique diplômante qui peut être complétée dans le département par des ateliers de pratique linguistique et de découverte culturelle,
- Formation diplômante inter académique ENSENHAR.

Le renseignement de la feuille jointe, donnant des précisions sur le projet pédagogique, est attendu quelles que soient les modalités de l'enseignement de l'Occitan dans votre école (prise en charge par l'enseignant de l'école ou l'intervenant extérieur).

Je vous remercie d'accorder toute votre attention à cette enquête.

L'Inspectrice d'Académie



Anne MIQUEL VAL